

ARRETE DU MAIRE

Objet : ARRÊTÉ PORTANT SUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Maire de Sarcelles,

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération n°2026-035 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2026 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- Vu l'avis de publicité aux associations, diffusé du 31 mars au 15 avril 2026 inclus, portant renouvellement des administrateurs nommés du CCAS, informant de l'avis d'appel à candidatures aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;
- Vu les candidatures proposées par l'Association APAJH,

Arrête :

Article 1er : Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sarcelles :

Mme GIRAUD Arlette en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département (APAJH) ;

Article 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 21 avril 2026.

Le Maire



Bassi KONATE

Mis en ligne le :

Notifié le :

Rendu exécutoire le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.